

Besançon, le 10 janvier 2025

SITUATION ÉPIDÉMIQUE : LE PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE AU CHU

La région Bourgogne-Franche-Comté connaît actuellement une situation épidémique particulièrement virulente d'infections respiratoires aiguës d'origine virale (IRAV), avec une prédominance de cas de grippe qui a conduit le CHU de Besançon à se déclarer hôpital en tension le 30 décembre dernier.

Le port du masque obligatoire

Afin d'assurer au mieux la continuité du service de santé hospitalier et de prévenir la propagation des IRAV, et conformément à la recommandation de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, **le port du masque est rendu obligatoire au CHU.**

Le maintien des autres gestes barrières

Dans tous les cas, le maintien des autres gestes barrières s'impose au sein de l'établissement :

- Se désinfecter les mains avec de la solution hydroalcoolique en particulier en arrivant à l'hôpital et dans les chambres. La solution hydroalcoolique constitue une mesure essentielle pour la prévention de la transmission des IRAV.
- Tousser ou éternuer dans son coude.

Le CHU de Besançon remercie l'ensemble des usagers de l'établissement, patients, visiteurs et personnels, de respecter ces consignes.

Contact presse

Jonathan Debaube

03 81 21 87 51 | 07 71 82 61 24

jdebaube@chu-besancon.fr